

Hebdo Canada

Volume 2, N° 23

le 5 juin 1974



Ottawa, Canada.

Le Canada suspend ses envois de matériel nucléaire à l'Inde, 1

Le français, langue officielle au Québec, 2

Timbres consacrés au service postal, 3

Octroi fédéral pour un complexe sidé-urgique en Saskatchewan, 3

Huit projets coordonnent les recherches sur le manioc dans quatre continents, 4

Secours d'urgence au Sahel et à l'Inde, 5

Symbole de l'usage métrique, 5

Enquête sur le prix de l'acier, 5

Contribution du Canada à l'UNRWA, 5

La population active, 5

La main-d'oeuvre agricole et les travailleurs étrangers, 6

Le moulin à farine de Frelighsburg classé "monument historique", 6

Le Canada suspend ses envois de matériel nucléaire à l'Inde

Après 18 ans de collaboration étroite avec l'Inde, le Canada a suspendu tout envoi d'équipement et de matériel nucléaires et mis fin à sa coopération avec ce pays dans le secteur des réacteurs nucléaires et des échanges technologiques par suite de l'annonce de l'explosion d'un engin nucléaire indien.

Dans une déclaration faite le 22 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, rappelle ce qu'il a dit le 18 mai dernier, c'est-à-dire que le Canada s'est toujours opposé à toute forme d'essai nucléaire et considère comme très regrettable qu'une autre nation se soit livrée à cette activité. M. Sharp a précisé que ce geste représente un recul important dans le cadre des efforts que déploie la communauté internationale pour interdire toute forme d'essai nucléaire et freiner la prolifération des techniques d'explosion nucléaire.

La coopération de longue date entre le Canada et l'Inde dans le domaine de l'énergie nucléaire poursuivait des fins exclusivement pacifiques et l'Inde avait accepté cette condition, a déclaré M. Sharp. Bien que, selon le Gouvernement indien, la récente explosion n'ait eu lieu qu'à des fins de recherche, le Canada ne fait aucune distinction entre les explosions nucléaires réalisées à des fins "dites" pacifiques et celles dont les fins sont purement militaires.

Déclaration du Ministre

Voici le texte de la déclaration du 22 mai de M. Sharp:

Nos préoccupations se rattachent à deux aspects importants. En premier lieu, nous pensons aux répercussions que l'initiative indienne, indépendamment de sa motivation, ne manquera pas d'avoir à l'égard des efforts internationaux qui sont déployés (avec la participation active du Canada) afin de limiter et de contrôler la prolifération d'une technologie des dispositifs nucléaires qui ne permet d'établir aucune distinction entre les applications pacifiques et les applications virtuellement militaires. De fait, l'Inde s'est maintenant dotée des moyens de produire une arme nucléaire. Le Canada

aurait pu acquérir une capacité de ce genre il y a bon nombre d'années, mais il a choisi de ne pas le faire, estimant que les avantages douteux de la possession d'un dispositif d'explosion nucléaire étaient insignifiants par rapport aux dangers réels créés pour la paix et la sécurité mondiales. L'acquisition de cette technologie par l'Inde aura nécessairement de graves répercussions dans toute l'Asie et dans le monde entier.

En second lieu, nous sommes vivement peinés et inquiets du fait que ce nouveau membre du "club nucléaire" soit un pays avec lequel les gouvernements canadiens successifs ont collaboré de façon très étendue, au cours des vingt dernières années, dans le domaine de l'énergie nucléaire. Cette collaboration suivie avec l'Inde dans ce domaine a comporté notamment le don, sous l'égide du Plan de Colombo, d'un réacteur de recherche nucléaire; la fourniture de crédits, de services d'experts, de matériel et de combustible pour deux réacteurs servant à la production d'électricité, et divers échanges techniques ainsi que la formation de personnel, etc. Cette assistance devait aider l'Inde à répondre aux besoins critiques du peuple indien en matière d'énergie; elle a été fournie à l'Inde et acceptée par elle selon le principe qu'il en serait fait usage strictement à des fins pacifiques. Au cours de discussions internationales et dans le cadre de nos échanges bilatéraux avec l'Inde, nous avons fait ressortir le fait que la réalisation d'une explosion nucléaire à des fins prétendument pacifiques ne pouvait être considérée comme une utilisation pacifique selon l'acceptation donnée à ce terme par nos arrangements de coopération.

Le Canada continue d'attacher beaucoup d'importance à ses relations générales avec l'Inde et demeure soucieux de favoriser le progrès économique et social du peuple indien. Il respecte entièrement la souveraineté et l'indépendance de l'Inde à tous les égards. On ne peut s'attendre, toutefois, à ce qu'il fournisse de l'aide et des subven-

tions, directement ou indirectement, à un programme d'énergie nucléaire qui, sous un rapport majeur, affaiblit une position que le Canada défend depuis longtemps avec force et qui, à son avis, est la meilleure pour la paix et la sécurité mondiales.

Étant donné les graves incidences que l'explosion d'un dispositif nucléaire indien a créées sur le plan international et pour nos relations bilatérales, le Canada se propose de réévaluer sa coopération nucléaire avec l'Inde, comme le premier ministre avait averti Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, que ce serait le cas dans l'éventualité d'un développement de ce genre. Nous cherchons à obtenir des renseignements de l'Inde quant à la source du plutonium utilisé dans l'explosion, et sur les avantages précis que le pays compte retirer de cette technique d'explosion nucléaire pour le développement économique du pays, compte tenu des dépenses en cause.

L'Énergie atomique du Canada Limitée a rappelé au Canada, pour des discussions, son représentant résident à Bombay, M. Morrow. Le Gouvernement canadien a suspendu les envois d'équipement et de matières nucléaires à l'Inde et demandé à l'EACL, en attendant que la situation soit éclaircie, de suspendre sa coopération en ce qui concerne les projets de réacteur nucléaire et les ententes d'échanges technologiques de caractère plus général qu'elle met en oeuvre avec la Commission indienne de l'énergie atomique.

Le Canada proposera des discussions prochaines avec l'Inde sur les relations futures entre les deux pays, et notamment un examen des incidences de la récente explosion à l'égard des priorités économiques indiennes. Le Canada est conscient des très lourdes dépenses que nécessite l'utilisation normale de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et il mesure l'importance des ressources supplémentaires — matériel, moyens de gestion et moyens techniques — qui doivent être consacrés à la mise au point de dispositifs d'explosion nucléaire. Le Canada n'a l'intention d'assumer aucune partie du fardeau de ces dépenses. Le Gouvernement canadien n'est donc pas disposé, à ce stade, à consentir à un réaménagement de la dette commerciale de l'Inde envers le Canada, laquelle se rattache en grande partie au programme indien d'énergie nucléaire. Le

Gouvernement canadien, toutefois, n'envisage pas d'interrompre son programme d'aide alimentaire et agricole au sous-continent, mais il remettra à l'étude d'autres éléments du programme d'aide dans le cadre de consultations avec les autorités indiennes.

Je porte à la connaissance du haut-commissaire de l'Inde les mesures que je viens d'énoncer.

En ce qui concerne les incidences internationales plus vastes de l'explosion nucléaire indienne, le Cabinet a donné l'ordre que des représentants canadiens entrent immédiatement en consultations avec divers autres gouvernements, y compris ceux qui ont participé au programme de développement nucléaire de l'Inde, avec les signataires du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et avec les autres membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le français, langue officielle au Québec

Selon le projet de loi déposé devant l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai dernier, le français deviendrait la seule langue officielle de cette province.

La loi antérieure qui permettait aux parents de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants serait abrogée et seuls les enfants qui parlent déjà couramment l'anglais seraient admis à fréquenter les écoles de langue anglaise. Les enfants ne parlant ni le français ni l'anglais, dont les enfants d'immigrants, fréquenteraient les écoles de langue française.

Grandes lignes du projet de loi

Dans son édition du 23 mai, *Le Devoir* de Montréal énumérait comme suit les grandes lignes de la loi envisagée, qui ne pourrait être adoptée que dans six mois environ:

“Le projet de loi proclame le français langue officielle du Québec et précise les règles qui présideront à l'usage de la langue officielle — et aussi de la langue anglaise — dans les secteurs suivants de l'activité collective: l'administration publique; les entreprises d'utilité publique et les professions, incluant les hôpitaux; la langue du travail; la langue des affaires; la langue de l'enseignement.

Le projet de loi institue une Régie de

la langue française dont les attributions, pouvoirs et responsabilités sont définis aux articles 61 à 105 du texte déposé à l'Assemblée nationale.

En annexe au projet de loi, on trouve enfin une définition importante des secteurs d'activité auxquels s'appliqueront les dispositions du texte de loi.”

Déclaration du Gouvernement canadien
Le 23 mai, le Cabinet du premier ministre, M. Trudeau émettait le communiqué suivant concernant le projet de loi du Québec sur la langue officielle:

“A cause des discussions et commentaires provoqués à travers le pays par le projet de législation linguistique du gouvernement du Québec, il paraît opportun pour le Gouvernement du Canada de réitérer ses positions en cette matière.

“En 1969, le Parlement du Canada adoptait la Loi des Langues officielles.

“Par cette loi, dont la Cour suprême unanime a confirmé la constitutionnalité, le Parlement a reconnu l'existence au Canada de deux langues officielles, égales entre elles, pour toutes les fins du gouvernement fédéral et des institutions ou agences qui s'y rattachent.

“Le Parlement a également reconnu le droit, pour tout citoyen canadien, de communiquer avec le gouvernement fédéral ainsi qu'avec toutes ses institutions et agences, dans la langue officielle de son choix.

“Cela comprend la publication dans les deux langues de tous les documents émanant du Gouvernement canadien, ainsi que le service au public voyageur, dans l'une ou l'autre langue, à l'intérieur du pays et dans les bureaux canadiens à l'étranger.

“Au Canada, tous les bureaux principaux du gouvernement fédéral doivent être en état de communiquer avec les citoyens dans l'une ou l'autre des langues officielles, dans tous les endroits ou l'un ou l'autre groupe linguistique constitue une proportion importante de la population totale.

“Ces dispositions sont en vigueur depuis cinq ans déjà et s'appliquent à tous les citoyens dans toutes les provinces et territoires du Canada.

“De plus, dans le projet de Charte canadienne des Droits de l'Homme, publiée en 1968, notre gouvernement affirmait qu'en matière de droits linguistiques relatifs au domaine de l'éducation: “Il s'agit de garantir au particulier le droit à l'enseignement dans des institu-

Timbres consacrés au service postal

Six timbres de huit cents commémorant le centenaire de la distribution gratuite du courrier par facteurs depuis la Confédération seront émis en juin.

Les nouveaux timbres, représentent un facteur urbain, un facteur rural, un courrier, un maître de poste, un manieur de dépêches et des commis des Postes en compagnie d'un surveillant.



“L'émission de ces timbres, a déclaré le ministre des Postes, M. Ouellet, nous permet d'évoquer et de souligner cent ans de dévouement et de travail acharné de la part des facteurs, ces grands serviteurs des Postes et de notre pays. En outre, à travers ces héros ignorés, ces facteurs émérites et consciencieux, c'est aussi tous les employés des Postes que nous voulons honorer: hommes et femmes qui depuis des années se dévouent corps et âme pour la population canadienne.

Historique du système postal

Au Canada, les précurseurs de nos facteurs ont été les courriers indiens qui transmettaient aux tribus voisines les nouvelles au moyen de colliers de wampums. Ainsi, le courrier officiel de la tribu des Iroquois se servait d'un collier de perles blanches pour annoncer la paix et la prospérité, d'un collier de perles bleues s'il était messager de guerre ou de malheur.

A l'époque de la traite des fourrures, les voyageurs, les coureurs de bois et les courriers indiens transmettaient les dépêches et les nouvelles aux administrateurs des comptoirs de fourrures, aux autorités et aux missionnaires qui vivaient dans les postes reculés. Le Jésuite Jean de Brébeuf, qui fut missionnaire en Huronie sur les bords de la baie Georgienne, rapporte dans son journal (1625-1639) qu'un courrier indien avait appris par coeur et dans le détail

vingt opérations commerciales qu'on lui avait confiées pour les gens de Ville-Marie. De retour en Huronie après avoir franchi 800 milles, aller-retour, il communiqua au Père Brébeuf la réponse qu'on lui avait faite pour chacune des transactions.

Le premier facteur officiel au Canada fut un Canadien d'origine portugaise, Pedro da Silva, nommé à cette fonction en 1705. Il était chargé de transporter les dépêches entre Québec, Trois-Rivières et Montréal. Da Silva arrondissait ses gages en transportant des lettres de particuliers moyennant un prix fixé en fonction de la distance à parcourir.

Avant l'établissement du service postal, il fallait, pour envoyer une dépêche de la Nouvelle-France en Europe, demander à des amis qui habitaient



Québec de remettre les lettres au capitaine d'un navire en partance. Ces amis recevaient également le courrier arrivant et se chargeaient de le faire livrer par da Silva ou par une autre personne à gages.

En 1851, l'administration du service

Octroi fédéral pour un complexe sidérurgique en Saskatchewan

Le premier ministre a annoncé l'octroi, par le Gouvernement fédéral, d'une importante subvention en vue de la construction d'un complexe sidérurgique unifié en Saskatchewan.

“Il est probable que ce programme quinquennal d'expansion de l'industrie sidérurgique créera directement quelque 1,700 emplois, mais, ce qui est plus important encore, il élargira l'assise économique de la Saskatchewan”, a dit M. Trudeau.

“La Saskatchewan construira un complexe sidérurgique très vaste afin de profiter de la croissance industrielle

postal passa entièrement du Royaume-Uni aux provinces. Cette même année, on émettait les premiers timbres-poste canadiens de l'Amérique du Nord britannique. Au moment de la Confédération en 1867, l'administration de la poste passa des provinces au ministère des Postes, nouvellement constitué.

A cette époque, il existait un service de distribution par facteurs dans certaines grandes villes. Ce service avait cependant ceci de particulier qu'en sus du port payé par l'expéditeur, le destinataire devait verser une taxe au facteur, à la livraison, sauf à Halifax où un service gratuit de distribution par facteurs avait déjà été établi en 1851.

Le 1er octobre 1874, les Postes canadiennes rendaient gratuit le service de livraison par facteurs à Montréal, et l'année suivante ce fut le tour de Toronto, de Québec, d'Ottawa et d'Hamilton.

Aujourd'hui près de 13,000 facteurs desservent plus de cinq millions de points de remise dans plus de 260 localités; ils sont quelque 52,000 à former cette grande famille des Postes.



de l'Ouest, croissance que le Gouvernement fédéral favorise et qui exige de plus en plus de fer et d'acier.”

M. Trudeau et le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, ont signé un accord de principe en vue d'un programme qui se traduira, d'après les prévisions, par un investissement d'environ 120 millions de dollars.

L'aide directe souscrite par le Gouvernement fédéral atteindra quelque 35 millions de dollars, tandis que la Saskatchewan s'engage à verser jusqu'à 10 millions à ce titre.

Le Gouvernement fédéral étudiera également la possibilité d'accorder, au besoin, des prêts et des garanties d'emprunt. La Saskatchewan consen-

tira, au fur et à mesure des besoins, des prêts et des garanties s'élevant jusqu'à 50 millions de dollars.

Cet accord de principe, qui a été signé par le premier ministre, puis adressé à M. Blakeney à Regina, sera suivi de pourparlers en vue d'en préciser les termes.

Ceux-ci, qui sont à la base d'un vaste programme de développement de l'industrie sidérurgique, comprennent notamment:

- un programme de prospection du minerai de fer en Saskatchewan
- des études de marché ou de rentabilité relativement à l'établissement d'un complexe sidérurgique dans la province
- une usine de dilution du minerai
- le développement et la diversification de l'industrie de l'acier en Saskatchewan
- la mise en place de l'infrastructure nécessaire au complexe sidérurgique.

L'accord restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979; il pourra toutefois être prolongé.

Les deux gouvernements sont convenus qu'en plus des importantes mises de fonds qu'ils se sont engagés à faire au cours de ces cinq années, ils favoriseront activement la participation du secteur privé à l'expansion de l'industrie sidérurgique en Saskatchewan.

Huit projets coordonnent les recherches sur le manioc dans quatre continents

Les recherches sur le manioc plante-racine ont constitué l'un des principaux soucis du Centre de recherches pour le Développement international depuis sa création en 1970. Le manioc fournit à l'heure actuelle plus de la moitié de la ration en calories de 200 à 300 millions d'hommes et il semble probable que ce chiffre passera aux environs de 500 millions d'ici 30 ans.

Les recherches sur l'amélioration du manioc, à la fois pour l'alimentation des hommes et celles des animaux, ont repris un élan considérable depuis qu'en 1971 l'Agence canadienne pour le Développement international (ACDI) a accordé une subvention de 2,5 millions de dollars au *Centro Internacional de Agricultura Tropical (CIAT)*, en Colombie, ainsi que \$750,000 à des institutions canadiennes pour des recherches concomitantes en ce domaine. Le CRDI a été chargé d'administrer ce programme conjoint.

Le programme de recherches déborde maintenant largement de cette base de départ Colombie-Canada, et M. W. David Hopper, président du CRDI, vient d'annoncer l'attribution d'un total de \$612,675 à huit nouveaux projets de recherches supplémentaires en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

L'Université de Guelph bénéficie d'une subvention de \$69,500 afin d'effectuer des recherches sur les moyens d'enrichissement biologique du manioc en utilisant des micro-organismes pour relever la teneur en protéines du manioc, dont la racine est consommable par les animaux à l'état naturel mais a une très faible teneur en protéines. Le laboratoire régional des Prairies, à Saskatoon, reçoit une subvention de \$32,000 qui permettra aux chercheurs de concentrer leurs efforts sur une technique de production de plants de manioc immunes par cytotulture. Une troisième subvention de \$65,000 permettra à un spécialiste du Département d'Économie agricole de l'Université de Guelph, M. Truman Phillips, de coordonner des études agro-économiques sur la production du manioc qui vont être entreprises au Brésil, en Colombie, en Thaïlande et au Nigéria.

Deux des autres projets constituent un prolongement des recherches intensives sur le manioc effectuées en Colombie depuis 1971. L'un d'entre eux a pour objet d'initier 20 spécialistes brésiliens, qui travaillent déjà sur le manioc, aux méthodes expérimentales mises au point au *CIAT*, de façon à pouvoir mettre en place un réseau de chercheurs compétents au Brésil, pays qui produit quelque 86 p. cent du manioc de l'ensemble de l'Amérique latine. Grâce à une subvention de \$28,000 du CRDI, qui couvrira les frais de déplacement, d'hébergement et autres des 20 stagiaires, l'équipe manioc du *CIAT*, organise un stage de formation spécial de quatre semaines pour les envoyés brésiliens, au siège du *CIAT*, à Cali, en Colombie.

Le deuxième de ces projets permettra la réalisation d'un programme expérimental par un technicien péruvien qui a passé un an à travailler sur le manioc au *CIAT* et étudiera la possibilité d'en faire une culture vivrière dans son propre pays. Le Pérou produit à l'heure actuelle moins de 2 p. cent du manioc cultivé en Amérique latine, mais les dirigeants du ministère de l'Agriculture voudraient pouvoir faire de la farine de manioc un produit de rempla-

cement du blé de panification.

Un autre projet de recherches, pour lequel une subvention de \$13,600 a été attribuée au *Commonwealth Institute of Biological Control* de la Trinité, portera sur un parasite introduit accidentellement en Ouganda, où on le connaît localement sous le nom de l'acarien vert, et qui menace la production de manioc dans ce pays.

La subvention de \$90,000 accordée à la faculté d'Agriculture de l'Université de Brawijaya couvrira les salaires d'un chargé de recherches et de trois adjoints qui, durant trois ans, procéderont à une étude agro-économique du système de greffage "mukibat" et de ses potentialités sur le plan augmentation des rendements, en vue de la production de manioc à usage alimentaire et industriel. L'Université fournira le personnel de surveillance, les laboratoires et autres installations.

Le dernier des projets a trait aux problèmes de santé corrélatifs à l'existence d'un glucoside cyanogène du manioc, la linamarine. Le goître endémique est une maladie importante qui frappe 200 millions d'hommes, essentiellement dans les pays en voie de développement où les populations les plus touchées vivent dans des régions où la consommation de manioc est importante. Il est probable que ceci est plus qu'une coïncidence et que l'interférence de la linamarine avec le métabolisme thyroïdien joue un rôle important comme agent causal du goître.

La contribution de l'Université de Bruxelles correspond à \$210,000 sous forme de salaires aux dirigeants et techniciens de laboratoire de Département des radio-isotopes. La subvention du CRDI financera les autres salaires, la formation de deux Zairois aux techniques de laboratoire à Bruxelles et les frais de matériel et autres dépenses correspondant aux recherches effectuées dans deux régions du Zaïre.

Le CRDI est une corporation publique, instituée en 1970 par une loi du Parlement canadien, afin d'appuyer des travaux de recherche conçus en vue d'adapter la science et la technologie aux besoins précis des pays en voie de développement. Le Centre est un organisme unique en son genre du fait que, tout en étant financé par le Parlement du Canada, il est régi par un Conseil des Gouverneurs de composition internationale, lequel fixe d'une manière autonome les politiques du Centre.

Secours d'urgence au Sahel et à l'Inde

Le Canada a accordé \$250,000 à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour son programme de rapatriement des civils au Pakistan et au Bangla-Desh. Ce programme a été mis sur pied à la suite de l'accord bilatéral passé entre l'Inde et le Pakistan l'an dernier, et son application a été facilitée après la tenue récente du sommet islamique à Lahore, au Pakistan, à l'occasion de la reconnaissance officielle et mutuelle du Pakistan et du Bangla-Desh.

En novembre 1973, le Canada avait accordé \$1 million au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, montant qui a servi à rapatrier quelque 330,000 civils. Le Canada a aussi donné \$250,000 à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour ses travaux dans la zone africaine du Sahel, où on s'attend à ce que la famine qui touche 6 pays soit aussi étendue en 1974 que l'an dernier. En février, les prévisions pour les besoins en aliments pour l'an prochain ont été accrues. Les migrations des tribus nomades vers les centres de réfugiés dans différents pays diminuent encore les ressources de ces pays qui ont de la difficulté à nourrir leurs propres citoyens. La Croix-Rouge multiplie ses efforts pour aider les réfugiés qui n'ont aucun recours légal pour obtenir des aliments et des soins dans les pays où ils se sont réfugiés, et essaie de plus de les rapatrier.

Le Canada a fourni environ \$10 millions (aide alimentaire, transport aérien et autres biens et services) au Sahel en 1973 et a annoncé une nouvelle contribution de \$1.5 million en décembre dernier pour envoyer du blé à Ethiopie.

Symbole de l'usage métrique

Un "M" et une feuille d'érable stylisés représentent, au Canada, la conversion au système métrique. Pour attirer l'attention sur ce procédé en cours, on fera grand usage de ce symbole.

Le nouveau symbole que M. S.M. Gossage, président de la Commission du système métrique, a dévoilé au public lors d'une conférence de presse, qui suivait la réunion de la Commission du système métrique tenue récemment, peut s'appliquer à une grande variété de biens et de produits fabriqués, selon les mesures métriques, dans tous les

secteurs de l'économie.

L'usage grandissant de ce symbole caractéristique marquera l'adhésion du Canada à un système universel de mesure le plus simple et le plus perfectionné — le Système International d'Unités ou "SI".

Les sociétés privées qui utiliseront ce symbole sur leurs produits en apprécieront les divers avantages. Il est facile et peu coûteux de le reproduire en se servant de méthodes de reproduction fort variées. Ce symbole attire rapidement l'attention sur les produits et les publications, la publicité et les aspects des relations publiques liés au système métrique.

En administration et dans le stockage, il permettra d'éviter la confusion car il facilite l'identification des articles métriques. Sur le marché de l'exportation, le symbole sera le "porte-parole" des organismes en ce qui concerne la demande mondiale de produits métriques.

Enquête sur le prix de l'acier

Le premier ministre vient d'annoncer qu'il a demandé au juge Willard Z. Estey de la Cour d'appel de l'Ontario de diriger une enquête et de faire rapport sur les hausses récentes du prix de l'acier.

En vertu de son mandat, le juge Estey enquêtera sur la hausse des prix annoncée par la *Steel Company of Canada* le 15 mai 1974 et sur toute hausse de prix qui pourrait être annoncée par l'industrie de la production de fer primaire et des produits de l'acier.

Il déterminera si grâce à ces hausses les producteurs retirent de la vente ou de la distribution de ces produits des profits supérieurs à ceux qu'ils en retireraient normalement et s'il refusent de vendre ou de distribuer des stocks dans l'intention de réaliser plus tard des profits plus élevés.

Le premier ministre a rappelé qu'au début du mois de mai il avait demandé à M. Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce, de rencontrer le président de la *Steel Company of Canada*, M. Peter Gordon, à la suite de l'annonce d'une hausse des prix de certains produits de l'acier. Au cours de cette réunion le 13 mai, M. Gillespie avait demandé à M. Peter Gordon de surseoir à la hausse des prix en attendant les résultats d'une enquête. Le président de la *Steel Company of Can-*

ada n'avait pas accepté cette proposition.

Le premier ministre a indiqué que si le juge Estey conclut qu'il y a eu profits injustifiés un gouvernement libéral proposerait au Parlement de lui donner le pouvoir de mettre fin à des situations semblables.

Contribution du Canada à l'UNRWA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé qu'un chèque de \$1,150,000 constituant la plus grande partie de la contribution canadienne à l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été remis à l'Organisation des Nations Unies. La contribution canadienne pour l'année fiscale 1974-75 atteindra \$2,050,000, dont \$900,000 seront fournis sous forme de farine et le reste en argent. Depuis le début des programmes de secours, de santé et d'éducation de l'UNRWA, le Gouvernement canadien a versé plus de \$30,000,000 à ce fonds, ce qui fait du Canada le troisième plus grand donateur.

La population active

Selon les estimations, le niveau désaisonnalisé de l'emploi est passé de 9.06 millions en mars à 9.09 millions en avril, alors que le niveau du chômage est tombé de 514,000 à 508,000, ce qui représente un taux de chômage de 5.3% par rapport à 5.4% en mars. En avril 1973, on comptait 8.7 millions de personnes occupées et 509,000 chômeurs, ce qui constituait un taux de 5.5%.

En avril, on estimait à 9.59 millions la population active totale par rapport à 9.57 millions en mars. Le taux d'activité, soit le pourcentage de la population faisant partie de la population active, est passé de 58.3%, niveau constant en février et mars, à 58.4%.

Le niveau d'emploi, après désaisonnalisation, des hommes travaillant à plein temps, a légèrement diminué en avril, soit une baisse de 3,000 par rapport à mars, mais on signale une augmentation sensible (22,000) du nombre de femmes travaillant à plein temps.

Sur le plan régional, le taux de chô-

mage après ajustement a diminué dans la région de l'Atlantique, en Ontario et dans les Prairies et a légèrement augmenté au Québec et en Colombie-Britannique. Voici les taux d'avril, avec ceux de mars entre parenthèses: Atlantique, 9.2% (9.3%); Québec, 7.4% (7.3%); Ontario, 3.6% (4.2%); Prairies, 2.9% (3.0%); Colombie-Britannique, 5.7% (5.5%).

En avril, on estimait à 8.87 millions le nombre non désaisonnalisé de personnes occupées et à 568,000 le nombre de chômeurs, ce qui représente un taux de chômage de 6.0%. En mars on comptait 8.73 millions de personnes occupées et 599,000 chômeurs, ce qui constitue un taux de 6.4%. En avril 1973, il y avait 8.53 millions de personnes occupées et 570,000 chômeurs, soit un taux de 6.3%.

La main-d'oeuvre agricole et les travailleurs étrangers

Cette année, les travailleurs canadiens auront priorité sur les saisonniers étrangers qui entrent au Canada pour suppléer à la pénurie de la main-d'oeuvre agricole. C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras.

"Toutefois, lorsque les travailleurs canadiens ne seront pas disponibles, un deuxième choix s'arrêtera sur les travailleurs étrangers qui feront partie de mouvements organisés et approuvés, comme celui des travailleurs saisonniers des Antilles", a précisé M. Andras.

"Comme troisième choix, et uniquement en dernier ressort, nous autoriserons l'entrée de travailleurs étrangers individuels et munis de permis de travail pour occuper des postes que n'auront pu combler les Canadiens ou les saisonniers de mouvements approuvés. Ces travailleurs seront soumis aux

mêmes conditions de travail qui prévalent à l'intention des travailleurs des Antilles", a ajouté le ministre.

Des accords spéciaux conclus avec les pays qui, par tradition, constituent une source de travailleurs agricoles, assurent aux employeurs canadiens la main-d'oeuvre dont ils ont besoin lorsqu'il est impossible de la trouver au pays. Ces programmes assurent une source quasi illimitée de travailleurs et peuvent ainsi colmater rapidement les brèches qui surviennent dans les rangs du personnel disponible. Les programmes renferment aussi des dispositions qui protègent les travailleurs étrangers contre l'exploitation dans l'exécution de leur travail.

"Le mouvement des travailleurs étrangers qui entrent au Canada pour aider aux récoltes fera l'objet d'un contrôle sévère cet été afin d'éviter que soit perturbée en 1974 l'administration des programmes nationaux de main-d'oeuvre agricole; nous ferons également l'impossible pour que les travailleurs étrangers admis au Canada soient protégés contre des abus ou des difficultés qui pourraient survenir au cours de leurs travaux agricoles", a fait remarquer le ministre.

Les travailleurs étrangers doivent posséder un visa d'emploi à leur arrivée au port d'entrée et les cultivateurs qui, sciemment, embaucheront des travailleurs étrangers entrés au Canada illégalement pourront être traduits devant les tribunaux.

Le moulin à farine de Frelighsburg classé "monument historique"

De l'avis de la Commission des biens culturels du Québec et selon les études de la Direction générale du Patrimoine, le moulin à farine de Frelighsburg, comté de Missisquoi (Québec) a été classé "monument historique".

Ce moulin de style "Nouvelle-Angleterre" a été construit en 1839 par Richard Freligh. Celui-ci remplaçait un premier moulin construit sur cet emplacement en 1794 par Monsieur Owens. Ces deux structures ont servi d'abri à un moulin à farine alimenté par l'eau de la Rivière-aux-Brochets.

L'édifice a abrité un moulin qui a été en opération jusqu'en 1965. Le dernier meunier à y avoir pratiqué son métier en a été propriétaire durant quarante-sept ans, à savoir de 1920 à 1967.

Classée pour sa valeur historique et architecturale, cette bâtisse est en pierre et comporte deux étages et un grenier. Elle mesure 42 pieds de longueur par 36 pieds de largeur et quarante-trois pieds de hauteur à partir du niveau de l'eau. Les murs de pierres ont trois pieds d'épaisseur. Les fenêtres sont à guilottes à 24 carreaux.

Le propriétaire actuel du moulin historique de Frelighsburg l'a restauré tout en mettant en valeur les "entrailles" du moulin à savoir l'arbre de couche communiquant avec la turbine impressionnante du sous-sol, ses roues de bois et de métal, les entonnoirs de bois et quelques instruments ayant servi aux meuniers au cours des années.

Le français, langue... (suite de la p. 2)

tions offrant des cours dans la langue officielle de son choix".

"Il n'a donc jamais été question pour notre gouvernement d'imposer aux citoyens du Canada l'usage de l'une ou l'autre langue, mais au contraire de laisser à ceux-ci le libre choix de la langue officielle dont ils désirent faire usage.

"A cette fin, notre gouvernement a mis à la disposition des provinces des subventions importantes, d'abord pour l'enseignement de la langue maternelle aux minorités de langues officielles dans toutes les provinces du Canada, ensuite pour l'enseignement de l'anglais et du français, comme langue seconde, également dans toutes les provinces canadiennes.

"Le Gouvernement du Canada comprend que les autorités québécoises se préoccupent, dans leur politique générale, de protéger et de promouvoir l'usage du français. En ce qui concerne le projet de loi qui vient d'être déposé et que le gouvernement doit examiner en détail, il se réjouit du fait que le premier ministre Bourassa ait invité tous les citoyens de la province à faire connaître leurs points de vue sur le projet de loi, avant l'adoption de celui-ci, et qu'il se déclare disposé à considérer les propositions qui lui seront faites.

"Soucieux du sort de toutes les minorités du Canada, le gouvernement fédéral a confiance que les groupes minoritaires du Québec continueront de jouir du traitement équitable et généreux dont ils ont toujours bénéficié dans cette province."

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*. Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.